La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

La mobilité bancaire (changer de banque)

Changer de banque fait peur à cause des virements et prélèvements à reporter. Bonne nouvelle : un service gratuit s'occupe de presque tout à votre place. En 4 minutes.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Le **service d'aide à la mobilité bancaire** est **gratuit** (loi Macron, depuis 2017).

02

Vous signez un **mandat** et la **nouvelle banque** s'occupe de transférer vos virements et prélèvements.

03

Tout est bouclé en **environ 22 jours ouvrés**, mais pensez à **fermer vous-même** l'ancien compte.

CAS PRATIQUE

Étape par étape

1. Ouvrir le nouveau compte	**Et signer le mandat de mobilité**
2. La banque fait le travail	**Elle contacte l'ancienne banque et les émetteurs**
3. Bascule des opérations	**En ≈ 22 jours ouvrés au total**
4. Fermer l'ancien compte	**À faire vous-même, une fois tout basculé**

EN CLAIR

le mandat ne ferme pas l'ancien compte

Le service transfère vos opérations, mais **ne clôture pas** automatiquement l'ancien compte. Pensez à demander sa **fermeture** (gratuite) une fois que tout fonctionne sur le nouveau, et à récupérer une éventuelle épargne restée dessus.

LE PIÈGE À ÉVITER

Fermer l'ancien compte **trop tôt**. Si un prélèvement s'y présente encore, il sera rejeté (et facturé). Attendez d'avoir vu passer un cycle complet de vos prélèvements sur le nouveau compte.

À RETENIR

- Service d'aide à la mobilité **gratuit** : la nouvelle banque fait les démarches.
- Virements et prélèvements basculés en **≈ 22 jours ouvrés**.
- Pensez à **fermer l'ancien compte** vous-même, une fois tout transféré.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.